

La Commission des Affaires Culturelles et de l'Education de l'Assemblée Nationale auditionnait ce matin Jean-Marc Bordes, auteur d'un rapport remis à la Ministre de la Culture et de la Communication sur l'exposition de la musique dans les médias.

Hervé Féron s'est exprimé au nom du groupe Socialiste, Républicain et Citoyen en insistant sur la nécessité de maintenir et d'élargir les quotas de musique francophone à la radio afin de favoriser la diversité culturelle et l'expression des artistes émergents. Il a également souligné l'absence de propositions concernant les artistes français s'exprimant dans d'autres langues et demandé des précisions quant à la réforme envisagée du Centre National de la Chanson des Variétés et du Jazz.

[Intervention d'Hervé Féron en Commission des... par herveferon](#)

Intervention d'Hervé Féron :

Dans votre rapport, très documenté, vous proposez des solutions innovantes pour améliorer la place de la musique et l'exposition des jeunes talents émergents à la radio et la télévision.

Concernant la radio, votre rapport souligne l'importance du maintien des quotas de musique francophone. J'avais déjà eu l'occasion d'attirer en mai dernier l'attention de Mme la Ministre sur le fait que nous célébrons cette année les vingt ans des quotas de diffusion de chanson française à la radio. Comme vous le savez, l'exposition sur le média radio, même à l'heure d'internet, reste primordiale pour la carrière d'un artiste. Mais aujourd'hui la diversité musicale sur les ondes est menacée ; nombre de radios diffusent exagérément les mêmes titres de musique. Cette surexposition est néfaste pour la création car elle réduit le nombre d'artistes ayant accès au média radio, et néfaste pour les auditeurs qui n'ont pas la possibilité de découvrir de nouveaux talents. Nous devons donc soutenir votre proposition d'introduire davantage de diversité pour que les titres francophones les plus diffusés ne puissent excéder 50% de la diffusion francophone mensuelle des radios. Une autre proposition pertinente serait d'élargir les quotas de 40 à 50% de chansons françaises pour que les artistes émergents trouvent leur place sur les ondes.

Outre les quotas, je souhaitais vous interroger sur l'absence de proposition concernant l'exposition radiophonique des artistes français qui s'expriment dans une langue étrangère. Même s'ils représentent encore une part minime de la production, les artistes concernés sont pourtant de plus en plus nombreux, et ils participent du rayonnement de la création musicale à l'étranger. Ils sont désormais considérés comme des artistes francophones à part entière : deux groupes s'exprimant en anglais ont notamment été récompensés aux dernières Victoires de la Musique, à savoir Skip the Use et Shaka Ponk. Le groupe de rock Shaka Ponk a même récemment été fait Chevalier des Arts et des Lettres par la Ministre de la Culture, qui a souhaité reconnaître symboliquement une « nouvelle génération d'artistes ».

Votre rapport propose aussi une taxe sur les diffusions de clips vidéo sur Internet. Cette « taxe

au clic » frapperait des plateformes de musique en ligne comme YouTube, qui diffusent des clips musicaux et se financent en y accolant de la publicité dont les recettes sont partagées avec les ayants-droit. Une partie de ces revenus alimenterait ainsi un fonds de soutien aux auteurs francophones. Cependant, des syndicats comme le Snep craignent que cette taxe soit « un non-sens économique » qui risquerait de « fragiliser l'offre légale de musique en ligne ainsi que les accords de licences passés entre producteurs et plateformes ». Qu'avez-vous à répondre à ces inquiétudes ?

En janvier dernier, la Ministre de la Culture a annoncé le renouveau du projet de Centre national de la musique (CNM), qui, sur le modèle du CNC, doit accompagner le développement de la production musicale française. Ce qui doit être le « grand chantier de l'année » verra le jour avec la réforme du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) dont la mission initiale sera élargie afin qu'il devienne le « réceptacle du financement dédié à la musique ». Ce projet, qui devait nécessiter « 50 millions d'euros en plus des ressources existantes », avait été abandonné en septembre 2012, faute de moyens financiers pour le mettre en œuvre. Cependant, depuis la fin de l'année 2013, la taxe sur les services de télévision (TST-D), principal canal envisagé pour abonder le nouvel établissement, a été sécurisée au niveau européen. Cette initiative de la Ministre de réforme du CNV a été unanimement saluée par les producteurs de musique indépendants (UPFI) ainsi que le Prodiss, qui demandaient depuis longtemps un plan d'aide visant à sauver la production française. Cependant, de nombreuses questions restent en suspens : la ministre n'a pas avancé de chiffrage des fonds supplémentaires dont pourrait bénéficier le CNV, et précisé qu'il était nécessaire "d'attendre la Loi de finances pour avoir une idée précise du chiffrage possible". Dans l'attente du PLF 2015, pouvez-vous nous donner des précisions sur la réforme du CNV dont les missions de financement doivent être élargies au secteur de la musique ?